

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
04.13.31.22.37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SOLANGE BIAGGI**

OBJET : Approbation de la convention-cadre "Le French Smartport in Med".

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'aménagement du territoire - Marseille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence (CCIMP), le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), et l'Université Aix Marseille Provence (AMU), en collaboration étroite avec leurs partenaires locaux, dont le Département, ont dès 2017 engagé une dynamique visant au développement de projets en réseau dont l'objectif est l'efficacité, la compétitivité et l'efficacité énergétique du GPMM en lien avec le territoire.

Aujourd'hui, la mise en œuvre opérationnelle de la phase 2 de la démarche Smart Port, dénommée "Le French Smartport in Med", vise à affirmer et consolider la vocation portuaire du territoire métropolitain et poursuit trois ambitions stratégiques :

1. Améliorer la performance économique et environnementale de l'écosystème portuaire et logistique ;
2. Créer de nouvelles sources de valeur et d'emploi en particulier dans le secteur du numérique ;
3. Promouvoir la place portuaire et contribuer à la différenciation de Marseille Fos, notamment en Méditerranée.

Des actions concrètes sont d'ores et déjà engagées telles que :

- la labellisation de 10 projets lors du comité de pilotage Smart Port du 10 juillet 2018,
- le lancement en octobre 2018 du premier challenge Smart Port sur sept défis, auxquels 40 start-up ont répondu,
- la décision d'AMU de créer une chaire universitaire Smart Port au sein de la Cité de l'Innovation et des Savoirs,
- l'élaboration d'un plan d'investissement Smart Port dans le cadre du futur projet stratégique du GPMM,
- la décision d'organiser, en juin 2019, le premier Smart Port Day.

Le déploiement du "French Smart Port in Med" s'organise à présent autour de six modalités d'interventions complémentaires que les partenaires locaux s'engagent à accompagner :

- le référencement et le déploiement d'actions concrètes et de projets pilotes,
- la mise en œuvre d'un dispositif d'innovation ouverte basée sur un « Challenge »,

- l'animation d'une « Brain Port Community » pour favoriser la mise en place de formations et de programmes de recherche autour des activités portuaires et mener une réflexion prospective sur l'emploi,
- la mise en œuvre d'une base de données « Smart Port Data »,
- la mise en place d'une politique de communication et de promotion du « French Smart Port in Med » au niveau local, régional, national et international,
- la réalisation d'un programme d'investissements en infrastructures et en capacités d'accueil des activités favorisant le Smart Port en matière énergétique, logistique et numérique.

Dans la continuité de la démarche collaborative entreprise depuis 2017, la structuration d'un pilotage spécifique dédié au projet Smart Port, mettant en réseau les principaux acteurs, fait l'objet d'une convention-cadre qui définit les modalités de collaboration entre les partenaires ainsi que leurs engagements mutuels.

Pour ce qui est de l'engagement du Département, cette convention-cadre sera déclinée en une convention d'application bipartite avec la CCIMP, dont l'objet précisera, d'une part, les conditions de participation financière du Département, estimées à 50 000 € pour trois ans, d'autre part, ses attentes vis à vis du French Smart Port in Med, notamment en matière de développement touristique et de valorisation des démarches environnementales.

Ce rapport est, à ce stade, sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL